



Raison sociale:..... RCS:.....
Adresse:.....
Code Postal:..... Ville:.....
Tel:..... Fax:..... E-mail:.....
N° de TVA:.....
Activité de la société:.....
Responsable des invités:..... Fonction:.....
Tel:..... Fax:..... E-mail:.....

PARTENAIRE TOURNOIS PETANQUE UNIS LYON LE VENDREDI 10 JUIN 2016 :

Comprend:

- 16 invitations pour former 4 équipes de 4 joueurs
- Un espace partenaire personnalisé
- Un kit de jeu pour chaque équipe (cercle, mètre, compteur, chiffons)
- 16 triplettes personnalisées UNIS conservées par les joueurs
- Pausas/ Apéritif /Cocktail dinatoire
- Visuel sur les invitations/flyesr diffusés par UNIS Rhône
- Invitations personnalisées pour vos invités
- Participation à la phase finale lors de la soirée partenaires du congrès national UNIS le 12 octobre 2016

Tarif: 2 500 €HT

TOTAL HT: 2 500 €

TVA 20%: 500 €

TOTAL TTC: 3 000 €

Le présent bon de commande est indissociable des Conditions Générales de Vente
CONDITIONS DE REGLEMENT:

Chèque à l'ordre de TREIZECINQ SARL. Seules sont enregistrées
les réservations accompagnées du chèque d'acompte:

50% à la réservation soit: 1 500 €

50% le 30 Mai 2016 au plus tard soit: 1 500 €

Date et signature

Cachet

Organisation

TREIZÉCINQ - 42, rue des Cordelières 75013 PARIS Tel: 06 70 48 47 22
S.A.R.L au capital de 5 000 euros - SIRET 809 837 289 00010

Lieu et date

L'UNIS PETANQUE TOUR 2016 LYON
- Le vendredi 10 Juin 2016 de 15h00 à 23h30
- Au restaurant O-CAPOT 51, Montées des Forts 69300 CALUIRE ET CUIRE

Commande

La commande doit être adressée à TREIZÉCINQ. Seules les commandes complétées, dûment signées et accompagnées des règlements prévus pourront être pris en considération.

Annulation

Aucune demande d'annulation ne sera admise. En cas de défection, quelle que soit l'époque où celle-ci intervient, les sommes versées seront définitivement acquises par TREIZÉCINQ. Si l'événement ne pouvait avoir lieu pour des raisons de force majeure ou des causes indépendantes de la volonté de l'organisateur, 50% des sommes versées seraient remboursées par TREIZÉCINQ.

Attribution des emplacements

L'organisateur statue sur les demandes d'admission et la répartition des emplacements, des terrains de jeux, selon les options retenues dans le bon de commande, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les participants. Pour des commandes identiques, les demandes seront satisfaites au fur et à mesure de leurs enregistrements. Les décisions de l'organisateur concernant les attributions ou changements d'emplacements seront sans recours d'aucune sorte.

Conditions de paiement

Le participant doit verser:
- 50% du montant total TTC au moment de sa commande;
- le solde, 50%, le 30 Mai 2016 au plus tard
- 100% comptant pour les commandes entre le 30 Mai et le 5 Juin 2016

Les chèques doivent être établis à l'ordre de TREIZÉCINQ SARL.

Les virements sont à effectuer sur le compte :

IBAN ETRENGER:	FR76 1820 6001 0965 0234 6852 757
	Banque Guichet N° de Compte Clé
RIB France	18206 00109 65023468527 57 BIC AGRIFRPP882

Obligations des participants / Installation

L'installation des terrains et des espaces repas incombe à l'organisateur. Les participants pourront décorer et aménager les emplacements qui leur sont alloués en tenant compte des impératifs suivants:

- respecter les limites des emplacements alloués et ne pas empiéter sur les terrains / les emplacements voisins
- respecter et ne pas modifier les éléments mis en place par l'organisateur tels que bandeaux, signalétique, éclairage etc...
- respecter les horaires d'aménagement et de rangement qui leur sont communiqués

Toute détériorations causées par les participants ou leurs invités au matériel et aux emplacements mis à disposition leur seront facturés. Les participants sont responsables de leurs invités. La limite d'enregistrement des invités est fixée à 8 jours avant les trophées. Les participants devront envoyer la liste de leurs invités à TREIZÉCINQ 8 jours au plus tard avant la date du trophée concerné. Passé cette date, l'organisateur se réserve le droit de refuser des invités du participant.

Sécurité

Les Participants doivent respecter les mesures de sécurité. Ils doivent en particulier s'assurer que tous les accessoires ajoutés par eux pour l'aménagement ou la décoration de leurs espaces sont ignifugés ou ininflammables.

Assurance

Une assurance multi-risque est contractée par TREIZÉCINQ.
Elle garantit: incendie, explosion, dégât des eaux, vol commis dans des circonstances dûment établies dans la limite de 1 000 euros (sauf objet et effets personnels).